



Sommaire

- Voie verte CEVA
- Soutien à l'apprentissage
- Renouveau au PDC Thônex
- Projets de l'Entente PDC/PLR

Le courant de Thônex

Septembre 2017

Journal du Parti Démocrate-Chrétien de Thônex





Par **Philippe DECREY**
Conseiller administratif

Quelques mots sur la voie verte du CEVA

Les travaux de création de la voie verte sur la tranchée couverte du CEVA ont commencé entre le Foron et la Gare des Eaux-Vives. C'est l'occasion de vous la présenter.

Propos recueillis par Isabelle Aldenkortt-Bourqui

Qu'est-ce qu'une voie verte ?

Ce n'est pas juste une piste cyclable, la voie verte est un axe de circulation ouvert à tous les moyens de mobilité douce. Ce type d'infrastructure de déplacement est valorisé et mis en avant depuis une dizaine d'années grâce à la politique en faveur de l'environnement et plus particulièrement pour l'amélioration de la qualité de l'air par un report de la voiture vers les modes de déplacement doux.



Détente, rencontre et découverte :

Il est prévu d'animer le tronçon de 840 mètres de voies qui traverse notre commune avec des événements ponctuels qui seront créés aux fils des saisons. D'ailleurs, un parcours didactique sur l'environnement et la faune de la voie verte est en cours d'étude pour être proposé aux élèves des écoles avoisinantes.

Une placette va être créée au niveau de la forêt du Chemin Etienne-Chennaz et du Cycle du Foron. En effet, l'Etat a proposé à la commune de Thônex une parcelle qui était en friche. Ainsi, la commune pourra réaliser un lieu convivial où des barbecues seront mis à disposition de la population. Il y aura également sur cette placette des jeux pour enfants, une fontaine et des tables de pique-nique ainsi que des éclairages adaptés. Ce sera un lieu convivial éloigné du bruit de la circulation urbaine.

Finances :

Fruit d'une coordination entre les CFF et les 5 communes traversées, le Conseil municipal a voté, en complément aux dépenses payées par les CFF, un crédit de 900'000.- correspondant aux charges pour Thônex afin d'améliorer les espaces et les infrastructures de la voie verte.

Les principaux objectifs de la voie verte :

- La voie verte desservira tout un bassin de population qui trouvera une alternative efficace pour ses déplacements quotidiens.
- Cet axe favorisera un accès direct à la gare de Chêne-Bourg.
- Les liaisons avec le réseau d'itinéraires cyclables existants et futurs seront améliorées.
- La création de milieux naturels et d'un corridor écologique de qualité sur 3.6km
- La conservation ou l'amélioration des cours d'eau traversés et la préservation d'espace nécessaire sur les berges non seulement pour les crues mais également pour le passage de la faune sauvage.

Sécurité :

Dans un souci de sécurité et afin de donner l'accès à la voie verte à tout moment, un système d'éclairage sera mis en place. Il s'agit d'un éclairage dont l'intensité s'adaptera en fonction du passage sur la voie en soirée. Aux intersections avec les grands axes routiers les éclairages seront en revanche plus prononcés. La voie verte sera accessible par tous les chemins pénétrants.

Ouverture :

Les travaux d'aménagement ont commencé avec la mise en place des terres, des blocs de pierres pour les zones sèches et se poursuivront avec les plantations et la création de la piste cyclable. La voie verte sera inaugurée en fin d'année 2019. Cela sera l'occasion d'une belle fête communale où toute la population sera conviée.

La voie verte c'est encore :

- **575** arbres replantés dont **374** sur l'emprise de la voie verte.
- Plus de **67'000** graines récoltées par le Jardin Botanique.
- plus de **53'000** m2 de milieux naturels recréés.



*Par Philippe CALAME
et Andrew ARPIDONE
Conseillers municipaux*

La presse loue souvent le modèle de formation suisse des jeunes par l'apprentissage en mode dual, soit un à deux jours de formation en milieu scolaire et le reste en entreprise. En effet, cette formation validée par un CFC et parfois même une « matu pro » pour les jeunes qui désirent poursuivre en HES, permet non seulement une formation théorique dite scolaire mais aussi une formation pratique concrète, réelle et en parfaite adéquation avec le métier que l'apprenti exercera par la suite.

Si, sur le papier, ce modèle de formation est idéal, dans la pratique un nombre important de petites entreprises ne forment pas, pas forcément par manque de volonté de transmettre leur savoir, mais en raison des démarches pour devenir formateur. Il est en effet nécessaire d'effectuer 10 jours de formation et de connaître et comprendre les plans de formation définis dans les règlements d'apprentissage afin de pouvoir suivre et dispenser la formation pendant les 3 ou 4 ans que celle-ci dure.

Pour une petite entreprise, voire pire pour les toutes petites, il est non seulement difficile de libérer le futur maître d'apprentissage pour suivre ces 10 jours de formation mais en plus cela engendre bien souvent une perte de chiffre d'affaire, car l'employé ou le petit patron est absent.

Formation des apprentis

Fortes de ce constat, diverses associations professionnelles encouragent de diverses manières les entreprises affiliées pour qu'elles forment des apprentis et la Ville de Genève a instauré une subvention à toutes les entreprises formatrices.

Au PDC Thônex, certains membres étant sensibles à offrir plus de places d'apprentissage aux jeunes, nous avons souhaité donné un coup de pouce aux entreprises formatrices de la Commune et sans entrer dans un principe de saupoudrage financier à toutes les entreprises, nous souhaitons privilégier les petites structures qui décident, pour la première fois, de prendre le temps de se former pour devenir maître d'apprentissage.

C'est pourquoi le PDC va proposer prochainement au Conseil municipal d'étudier un règlement de subventionnement des petites entreprises sises sur la Commune par une indemnisation partielle et forfaitaire de la perte de gain de l'employé ou du petit patron qui suit les cours et obtient une autorisation de former des apprentis. Nous espérons que les élus communaux accepteront notre proposition afin que celle-ci puisse permettre quelques places d'apprentissage supplémentaires proposées à nos jeunes.



Par **Bruno DA SILVA**
Conseiller municipal
Vice-Président PDC Thônex

2017 est décidément une année qui rime avec changement pour le PDC

...au sein du Comité :

En effet, notre section réunie en Assemblée générale au mois d'avril, a procédé à l'élection de son comité et a vu l'arrivée de deux nouvelles personnes en son sein. Après cinq ans de présidence dont deux menés en parallèle de la fonction de conseiller municipal, Philippe Demierre a laissé sa place à Catherine Mägli. Cette dernière, membre active du parti et candidate au Conseil municipal lors des élections de 2015, sera donc la nouvelle présidente du PDC Thônex. Pour la seconder, Bruno Da Silva occupera désormais la fonction de vice-président, en plus de son activité de conseiller municipal et de président des Jeunes PDC Genève.

La toute nouvelle équipe pourra néanmoins continuer à s'épauler sur l'expérience de Guy

Saudan et d'Andrew Arpidone, tous deux conseillers municipaux et qui ont accepté de se représenter aux postes qu'ils occupaient jusqu'à présent, à savoir celui de secrétaire et de trésorier, respectivement.



Catherine MAGLI
Présidente du PDC Thônex

Nouveaux conseillers municipaux PDC :



Guy SAUDAN



José SIMÕES

...et au Conseil municipal :

De fait, la représentation PDC au Conseil municipal a, elle aussi, subi quelques altérations. C'est ainsi que la grande famille démocrate-chrétienne de Thônex voit avec regret le départ de Jacqueline Tomasini et de Philippe Demierre.

Jacqueline Tomasini, femme d'expérience parmi les élus communaux, est depuis longtemps une figure connue et appréciée des Thônésiens et a ainsi beaucoup apporté au groupe PDC, dont elle fut présidente pendant 3 ans. Après 16 ans de présence au Conseil municipal et après en avoir occupé la fonction de Présidente, place désormais à un repos (politique !) bien mérité et accompagnés de nouveaux défis. Elle est désormais remplacée par José Simões.

Philippe Demierre, infatigable sapeur-pompier et coiffé par certains du titre de président du PDC Thônex « ad eternam », a lui aussi pris la décision de laisser sa fonction au sein du Conseil municipal pour se concentrer sur ses défis personnels. Fidèle à la section et à la nouvelle équipe du comité malgré son départ du CM, de nouvelles aventures l'attendent et nous lui souhaitons une pleine réussite ! Il est, quant à lui, désormais remplacé par Guy Saudan pour qui ce remplacement signifie un retour sur la scène politique communale après avoir siégé durant la législature 2007-2011.

Puissent ces quelques lignes les remercier pour tout leur soutien et leur engagement indéfectible ainsi que leurs souhaiter le meilleur pour leurs défis futurs !

Renouveau au PDC Thônex

Ils nous ont rejoint au comité du PDC Thônex.



Benjamin AEBI

21 ans. Je suis étudiant en Relations Internationales à l'UNIGE. Vice-président du Students' United Nations, association universitaire qui organise une simulation de l'ONU durant 3 jours pour les établissements du secondaire genevois et suisse. Je suis en charge de la communication chez les Jeunes PDC Genève en particulier sur les réseaux sociaux. Je travaille aussi comme collaborateur administratif dans une entreprise de gestion de patrimoine et de conseils financiers.

J'ai toujours été très intéressé par la politique suisse et genevoise et j'ai choisi le PDC parce qu'il représente pour moi l'équilibre du centre et le pivot sur lequel s'appuie la collégialité, élément si important du fonctionnement suisse. On aurait tendance à résumer le PDC au parti de la famille mais les prises de positions sur les dernières votations et le travail réalisé autant par Doris Leuthard, que par les sections cantonales ou communales montre que le PDC est aussi actif sur l'ensemble des problématiques de la société. Même si certains pensent que le parti est rétrograde sur des questions sociétales, je vois dans le PDC un parti qui regarde l'humain en tant qu'individu mais aussi en tant qu'élément d'une société bien plus vaste où les différences sont grandes.

Les valeurs chrétiennes d'humanité, de partage et de don de soi sont pour moi les valeurs qui me guident au quotidien et cela conforte mon choix de parti politique.



Aldric PETIT

35 ans. Je suis originaire de France et suis arrivé à l'âge de 16 ans dans la région lémanique. J'ai fait mes études supérieures à Lausanne et obtenu une Licence Universitaire de l'école des HEC. J'ai effectué l'ensemble de ma carrière professionnelle en Suisse. Depuis 2007, je travaille à Genève dans le domaine du contrôle du risque pour un groupe principalement actif dans la Banque privée et l'Asset Management.

En dehors de mes activités professionnelles, je me passionne pour la lecture, notamment d'ouvrage portant sur les différentes périodes de l'histoire, et apprécie également beaucoup le théâtre et la danse.

Je me suis installé à Thônex il y a maintenant 8 ans et, pouvant maintenant voter au niveau communal, j'ai souhaité mieux découvrir la ville où j'habite. J'ai donc voulu m'inscrire dans un parti afin de rencontrer d'autres habitants de Thônex, de pouvoir échanger avec eux pour mieux découvrir les opportunités qu'offre ma ville mais également les problématiques qu'elle affronte et enfin participer activement à la vie locale en étant actif sur des initiatives locales.

Depuis que je suis en Suisse, je m'intéresse à l'actualité politique nationale et mon choix s'est donc porté naturellement sur le PDC, les idées et valeurs défendues étant à mes yeux les plus proches des miennes. Je me réjouis de rejoindre le PDC de Thônex, d'apporter mon énergie à cette équipe, de contribuer à ses projets et pouvoir approfondir ma découverte de la vie politique suisse en compagnie des membres du PDC de ma commune.



Laurence RAIOLA

48 ans. Je suis née un 1^{er} août en République Démocratique du Congo (RDC, ex Zaïre), je suis italienne par mariage et naturalisée Suisse après avoir vécu à Genève depuis 1998. Maman de deux adolescents de 15 et 13 ans, je travaille en tant qu'animatrice parascolaire au GIAP dans une école thônésienne depuis de nombreuses années et suis actuellement en phase d'obtenir le titre de référente socio-éducative.

Ayant emménagé à Thônex en 2009, je me suis très rapidement intéressée à la vie associative locale. Cet intérêt et l'envie de m'investir localement m'amènent aujourd'hui à fréquenter régulièrement la paroisse chênnoise et à siéger en tant que secrétaire au Conseil d'administration de la société coopérative d'habitation où je réside.

Altruiste, aimant voyager et découvrir de nouveaux horizons, je consacre aussi beaucoup de mon temps libre à la lecture et au chant en chorale. Citoyenne du monde, mais résolument thônésienne de cœur, je souhaite apporter ma contribution et m'investir dans le quotidien de mon quartier et de ma commune. C'est un moyen, selon moi, de rendre toute la générosité et l'attention reçues depuis mon arrivée ici.

Convaincue que le PDC Thônex est le parti qui me donnera cette opportunité, je compte m'investir particulièrement dans le domaine de la famille, du social et de l'intergénérationnel.

**Vous souhaitez, vous aussi, vous investir pour votre commune ?
N'hésitez pas à nous contacter !**

L'Entente Thônésienne, soit les groupes PDC et PLR, travaille tout au long de la législature, pour proposer des projets en commun. Vous trouverez ci-dessous, deux projets de l'Entente approuvés par le Conseil municipal en 2017.

Attribution des aides sociales et humanitaires : la qualité plutôt que la quantité !

Par Andrew ARPIDONE (PDC) et Edouard HOUMAN (PLR), Conseillers municipaux

Depuis 1977, les règlements d'attribution de l'aide sociale ainsi que de l'aide humanitaire n'avaient pas évolué. Or, ce qui a bel et bien changé entre temps, c'est le monde dans lequel nous vivons. De nombreuses associations se sont formées et sont venues à nous afin d'obtenir des subventions communales se greffant ainsi aux organismes historiquement soutenus par la Commune. Ce phénomène s'est à ce point intensifié que nous nous sommes retrouvés submergés de demandes lors de dernières séances d'attribution. Le temps consacré à la lecture de chaque dossier s'est considérablement réduit, débouchant sur une frustration tant des commissaires que des associations recalées. De plus, la personne en charge de la cohésion sociale de la Commune passait son temps à traiter des dossiers que nous allions devoir finalement refuser, faute de moyens ou simplement parce que la demande ne rentrait pas dans les critères informels que nous nous fixions.

L'Entente a donc décidé de soumettre un projet de refonte des règlements afin de mieux cadrer les demandes qui nous parviennent et ainsi privilégier la qualité plutôt que la quantité des dossiers. Parmi les changements opérés, nous demandons maintenant de façon formelle que les associations ayant un ancrage communal soient privilégiées, que les subventions distribuées soient affectées

aux projets et ne financent pas que des frais généraux et que les contrôleurs aux comptes des associations certifient que l'utilisation de la subvention s'est faite conformément à la demande initiale. Enfin, autre changement notable, nous avons voulu que le montant minimum d'une subvention soit fixé à deux mille francs afin de réduire le nombre de dossiers et ainsi ne pas arroser « à tout va » sans discernement et surtout sans contrôle ultérieur.

Ce projet de refonte a plutôt bien été reçu par le Conseil municipal qui a accepté la motion par vingt-deux voix pour et deux abstentions, puis par la majorité de la commission de la cohésion sociale vers laquelle le texte a été renvoyé. Ces nouveaux règlements doivent encore être approuvés par le Service de surveillance des communes puis être approuvés dans leur version définitive par le Conseil municipal. Le parcours d'une motion demandant la modification d'un règlement communal est bien sinueux.

L'Entente va également appuyer la demande du service communal de cohésion sociale de financer un nouvel outil de numérisation des dossiers afin d'améliorer le traitement des dossiers qui nous parviendront à l'avenir.

Un nouvel exemple de ce que peut faire l'Entente lorsqu'elle travaille en toute intelligence pour le bien de la Commune.

Pour une meilleure signalétique piétonne sur la commune.

Par Florian WÜNSCHE (PLR) et Bruno DA SILVA (PDC), Conseillers municipaux

En février dernier, l'Entente déposait une motion intitulée "Pour une meilleure signalétique piétonne sur la commune". Plébiscitée lors du Conseil municipal suivant, cette motion va être mise en œuvre prochainement !

De quoi s'agit-il exactement ?

Partant du constat que le nombre d'habitants de notre commune va presque doubler dans les vingt prochaines années, c'est autant de piétons que nous devons guider au sein de notre commune.

C'est pour cela qu'il nous apparaissait important de revoir la signalétique piétonne dans notre commune, et ce pour plusieurs raisons.

La première, c'est de pouvoir permettre aux marcheurs de mieux se repérer sur notre territoire, afin de rejoindre, par exemple, aisément la mairie ou d'autres services communaux, ainsi que certains "lieux stratégiques" comme la place de Graveson.

La deuxième, c'est d'encourager la mobilité douce pour tous, Thônésiens ou non - Thônex faisant partie depuis longtemps de l'Agenda 21 - et ainsi permettre par exemple de se rendre en tram aux concerts proposés à la Salle des Fêtes, puis à pied, en passant par le magnifique parc Munier, qui sera totalement réaménagé d'ici peu.

À l'heure où l'OMS recommande 30 minutes de marche par jour, il semblait évident pour l'Entente d'aller dans ce sens, tout en œuvrant à améliorer le quotidien de ses communiens ! Par cette motion, nous espérons donc, chères Thônésiennes, chers Thônésiens, avoir pu vous donner un aperçu des petits changements qui se font souvent sur notre commune, bien que peu visibles, mais dont l'unique but est de pouvoir continuer à servir vos intérêts, et faire de Thônex une ville toujours plus agréable à vivre !

Brèves du Conseil municipal de Thônex.

La rentrée de septembre rimant aussi avec rentrée politique, l'occasion se présente ici de faire un rapide retour sur les actions du groupe PDC au Conseil municipal depuis le début de l'année 2017 :

- Pour faire face au développement important que Thônex connaît et va connaître ces prochaines années, le groupe PDC a soutenu d'importants projets qui sont essentiels au bon fonctionnement futur de la commune. C'est ainsi que nos élus ont ardemment défendu la future extension de la Mairie ainsi que le développement d'un pôle administratif dans le quartier Tronchet. Idéalement situé à côté de l'école Marcelly, au cœur de la commune, cette infrastructure permettra une plus grande proximité des services communaux avec la population.
- Les efforts pour rendre Thônex plus propre et accueillante continuent et le PDC Thônex les soutient. C'est ainsi que nous avons soutenu le projet de construction d'un éco-point enterré au chemin des Deux-Communes, encourageant ainsi la politique de propreté et de tri des déchets menée ces dernières années par le Conseil administratif.
- Nos élus se sont aussi démarqués par leur soutien à une pétition locale en refusant de classer les demandes de certains citoyens portant sur l'installation d'un point d'eau dans le parc situé à l'arrière de la Salle des Fêtes.
- Le Parc Munier subira quant à lui une remise à neuf, proposée par le Conseil administratif et soutenue par le PDC. Thônex a besoin d'entretenir et améliorer ses espaces verts qui sont un gage de qualité de vie.
- La sécurité n'est quant à elle pas en reste avec le soutien à un projet du Conseil administratif visant à renforcer et mieux encadrer la vidéosurveillance sur la place Graveson. Ce lieu de vie est un centre névralgique pour la commune et ces nouvelles dispositions devraient contribuer à assurer la quiétude du voisinage.
- Une motion interpartis (Verts, PDC, PLR et GS) cosignée par Bruno Da Silva qui vise à créer des jardins potagers urbains a été acceptée. Un premier jardin communautaire avait déjà été aménagé près de l'école Marcelly sous l'impulsion du Conseil administratif et cette motion vise donc à renouveler l'expérience sur différents endroits du territoire communal.
- Le Conseil municipal s'est réuni exceptionnellement pendant les vacances d'été. La Fondation communale du logement, qui construit 134 logements au ch. Clair-Val, situé derrière la Migros, devait souscrire un nouvel emprunt pour financer la suite des travaux, après avoir déjà investi dans les premiers coûts du projet. Après consultation des taux d'emprunts trop élevés proposés par les banques, les responsables de cette Fondation ont jugé opportun d'effectuer l'emprunt via la commune de Thônex. En effet, celle-ci peut emprunter à des taux négatifs sur son propre marché mais, au vu de la somme, uniquement si le Conseil municipal donne son aval. C'est ainsi qu'à l'unanimité nous avons approuvé ce crédit provisoire permettant d'économiser près d'un million de francs sur le coût de construction qui, par conséquent, fera aussi baisser le prix des loyers qui seront proposés à la population en 2019.

Faites-nous part de vos questions, remarques ou propositions en lien avec Thônex. Nous répondrons avec plaisir à vos messages !

Messages à envoyer à presidence@pdc-thonex.ch